



DÉLIBÉRATION

N° 2021-017 BIS

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents lors de la délibération : 13
Nombre de membres ayant donné procuration : 2
Date de convocation : 8 avril 2021
Date d'envoi à la SP de condom : 29/06/2021
Date d'affichage : 29/06/2021
Votes contre : 0
Votes pour : 14
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un le quinze avril à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président.

Secrétaire de séance : Mme BOURGEOIS Dominique

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT.

Présents :

Mme ARSLANIAN Geneviève, M. QUINTILLA Christophe, M. ESPIAU Joël, M. BEGUE Christophe, M. TOURNE Jean Pierre, M. LUSSAGNET Wilfried, M. MEYROUS Jérôme, Mme LANEQUE Valérie, M. FASOLO Robert, Mme ELLENA Aimé, M MAO Jean-Pierre, Mme MONGIS Nadine, M THIMOTHEE Frédéric

Excusés ayant donnés procuration :

M. GABAS Michel ayant donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève., M. LABURTHE Michel ayant donné procuration à M FALTRAUER Franck,

Absents excusés :

Mme DHAINAUT Annie, M. LAFFORGUE Mathieu, Mme LABORDE NOYER Martine, M. DONA Edouard Mme M. BELLOT Daniel, M. ALBINET David,

Absents :

M. FERNANDEZ Xavier, Mme ESPERON Patricia, M. DUBOUCH Joël, M. CECEILLE Gérard, M. BEZERRA Gérard, Mme MONDIN SEAILLES Christine, M. CARRE Michel, M. LABARBE Lucien, M. SAINT MARTIN Joël,

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 du S.A.T. ASSAINISSEMENT dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20210415-2021-017bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021

ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation		
Résultat de l'exercice 2020 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	A	106 426.03
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion)	B	351 065.83
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	A + B	457 491.86

Section d'investissement		
C		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		163 321.00
D		
Restes à réaliser		Soldes des restes à réaliser
Dépenses	Recettes	
/		
E		
Besoin de financement à la section d'investissement	E = C + D	163 321.00

DÉCIDE, à l'unanimité

➤ D'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	F
	/

2°) le surplus (A + B – F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	457 491.86
--	------------

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 28 juin 2021

Le Président,

M. Meliet Nicolas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20210415-2021-017bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021

